



Est-ce une fraude auprès de la caf?

Par **nat77**, le **28/02/2009** à **21:35**

Nous sommes locataires d'une maison qu'on a restauré, en échange du loyer. Le propriétaire a cessé de fournir les matériaux, nous avons donc été obligé d'investir nous-même pour avoir les sanitaires et l'arrivée d'eau. D'un autre côté, il perçoit 388 euros d'APL pour un loyer de 400. Nous ne payons pas le reliquat, car nous avons eu des frais dans ce logement, et de plus, il n'est pas aux normes (électricité, isolation). Y'a-t'il une fraude à la caf, sachant qu'il déclare le logement décent?

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **11:56**

Bonjour,

Il déclare combien, concernant le montant du loyer, à la CAF pour percevoir 388 euros pour 400 euros de loyer ??????? Ce serait plutôt ça la fraude à la CAF.

Par ailleurs, un appartement décent peut très bien ne pas être aux normes surtout pour l'isolation.

Cordialement